

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Mme la Ministre répond au Collège des Personnels d'Exploitation

Par courrier en date du 8 octobre, Mme Elizabeth BORNE Ministre du MTES a répondu au courrier que nous avons produit, suite à l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen.

Vous pourrez vous faire vous-même votre opinion à la lecture de ce courrier, mais pour faire court :

«Tout va bien, la DIRNO a fait son travail, les agents ont été professionnels, etc...».

Mme la Ministre, bien sûr que les agents ont été professionnels mais comme ils le sont tout le temps, par toutes les conditions météo et à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, 365 jours par an !

Par contre nous émettrons des doutes sur l'efficacité des responsables de la DIRNO qui, dixit Mme BORNE : « régulièrement nous ont tenus informés des mesures, etc... », toute la direction de la DIRNO a été aux abonnés absents et le directeur, encore actuellement est indisponible.

FORCE OUVRIÈRE remerciera l'encadrement immédiat, CEI et District, qui ont assuré la gestion de cet incident exceptionnel et bien sur les agents qui sont intervenus dès le déclenchement des opérations de fermeture de bretelle et pose de déviations, afin d'assurer la mise en sécurité des usagers.

Ces agents et chef d'équipe d'exploitation sont intervenus sans protection individuelle spécifique et sans procédure ou plan de mise en place d'un périmètre de protection, tout juste certains ont ils pu se procurer des masques papiers utilisés normalement en cas de travaux empoussiérés !

Pourquoi une telle mise en danger a-t-elle été rendue possible, tout simplement parce que le CEI de Rouen est à 250 mètres de l'usine et que le plan de prévention dit que : « au-delà de 200 mètres pas d'obligation de prévoir quoi que ce soit », on marche sur la tête, on a oublié Tchernobyl et le nuage qui devait s'arrêter à la frontière, cela fait bien rigoler maintenant, sauf tous ceux qui depuis ont été victimes de maladies liées à la Thyroïde (organe du corps particulièrement sensible à la radioactivité).

FORCE OUVRIÈRE a plusieurs fois porté la demande au CHSCT de la DIRNO, de mettre en place un plan ou une procédure en cas d'incident à Lubrizol, fin de non-recevoir de la part de la direction, tout ça pour 50 mètres de trop ! Il faut bien prendre en compte qu'un périmètre de confinement de 500 mètres a été mis en place pour cet incident, alors les 250 mètres ça nous fait rire !

PERSONNELS D'EXPLOITATION

Mme la Ministre s'excuse, son agenda ne lui permettait pas, lors de sa visite sur place, de rencontrer, remercier, prendre des nouvelles de ses agents, s'inquiéter de leur état de santé ; il était bien plus important d'aller rencontrer la presse pour rassurer la population et, à juste titre, car « il n'y a rien de grave, tout est sous contrôle ».

Vous expliquerez cela aux agents des forces de l'ordre et aux pompiers qui crachent du sang et sont irrités depuis leur exposition aux fumées, les agents de la DIRNO de Rouen peuvent se poser des questions, personne ne s'inquiète de leur état de santé.

Concernant la direction de la DIRNO, encore une fois FORCE OUVRIÈRE ne peut que constater l'incurie qui règne au sein du service, Mme la Ministre nous dit que un CHSCT exceptionnel va être déclenché, nous allons juste rappeler la loi :

Décret 82 relatif à l'hygiène et la sécurité, article 5-7, danger grave et imminent :

« Le représentant du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui constate qu'il existe une **cause de danger grave et imminent**,, en **alerte immédiatement le chef de service** ou son représentant selon la procédure

Le **chef de service procède immédiatement** à une enquête..... et **prend les dispositions nécessaires** pour y remédier. En cas de divergence sur la réalité du danger ou la façon de le faire cesser,....., **le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent est réuni dans un délai n'excédant pas 24 heures** ».

L'incendie a eu lieu le 26 septembre, nous sommes le 14 octobre, cela fait **18 jours** et toujours pas de CHSCT prévu à la DIRNO, les membres de la section FORCE OUVRIÈRE DIRNO représentant en CHSCT l'ont demandé dès le lendemain de l'incendie.

Pour finir de vous démontrer que le Ministère est juste dans l'affichage à propos de cet incendie et de ces conséquences, Mme La Ministre nous fait savoir que, sur notre demande d'inscription à l'ordre du jour du CHSCT Ministériel d'un point sur la gestion de cet incident, ses services ne manqueront pas de présenter les mesures prises, etc...

Le CHSCT-Ministériel se tient aujourd'hui, **18 jours après l'incendie et rien n'a été prévu à l'ordre du jour !!!**

(si ce n'est un point d'info qui vient de nous être annoncé)

Si les salutations à la fin du courrier sont sincères, FORCE OUVRIÈRE n'en doute pas, le reste du courrier vous l'aurez compris nous interpelle et nous inquiète au plus haut point.

On va encore nous faire le coup du « **responsable mais pas coupable** » !

Non, non les agents de la DIRNO ont été exposés à des fumées toxiques sans protection, sans procédure, le CEI de Rouen est inexploitable, on ne sait pas pour combien de temps les agents vont devoir rester au CEI d'Isneauville, etc.. plein de questions restent en suspens.

Il y a des responsables et des coupables, l'administration :

- Ils sont coupables de légèreté face à un tel événement et,
- Ils sont responsables de ne pas avoir mis en place des consignes de sécurité d'où découle tout ce pataquès.

FORCE OUVRIÈRE exige que les agents qui sont intervenus du CEI de Rouen et Isneauville, mais aussi ceux venus en renfort des CEI de Maucombes et Gournay passent une visite médicale approfondie, que toutes les informations sur les suites à tenir en matière de santé leur soient délivrées et qu'ils fassent l'objet d'un suivi spécifique au sein de la DIRNO.

FORCE OUVRIÈRE demande la réunion immédiate d'un CHSCT exceptionnel et que soient mises en place des procédures d'intervention, de protection, d'évacuation des personnels et matériels du CEI de Rouen en cas d'incident sur ce site Séveso.

Les représentants FORCE OUVRIÈRE au CHSCT Ministériel demandent, encore une fois, qu'un point soit consacré à l'incident Lubrizol sa gestion et ses suites pour les personnels de la DIRNO.

FORCE OUVRIÈRE assure pleinement sa fonction de syndicat représentant et défenseur des agents, car si vous écoutez le message officiel il vous endort, vous rassure ; FO vous dit la vérité, vous explique la vraie vie et vous fait voir ce que vos collègues, sur le terrain et face à une administration obtuse, subissent.

Le Syndicat SNP2E FORCE OUVRIÈRE ne manquera pas de vous tenir au courant des suites données à toutes nos revendications.

BULLETIN D'ADHÉSION

Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%. Alors, n'hésitez plus !

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE !

Je souhaite adhérer au SNP2E Force Ouvrière :

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous

MTES - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>